

Le gouvernement veut accélérer sur le numérique en santé

La création de l'Agence du numérique en santé (ANS) et de la délégation du numérique (DNS) a été actée fin 2019. L'enjeu est de dynamiser le déploiement d'outils digitaux, de services et de systèmes sécurisés pour les établissements, les professionnels de santé et les patients.

Nouvelle gouvernance, nouvelle impulsion.

Après le lancement de la [feuille de route](#) du numérique en santé par Agnès Buzyn en avril 2019, deux briques de ce chantier ont été posées fin décembre. La délégation ministérielle du numérique en santé (DNS) est chargée de piloter l'ensemble des chantiers de transformation numérique (Dominique Pon est le responsable du numérique en santé et Laura Létourneau la déléguée ministérielle auprès d'Agnès Buzyn). Quant à la nouvelle Agence numérique en santé (ANS), centrée sur l'opérationnel, elle se substitue à l'ASIP-santé et est présidée par le Dr Jacques Lucas, ex-délégué général au numérique à l'Ordre national des médecins.

Ces dernières années, de nombreux outils digitaux à destination des soignants, patients ou établissements ont fleuri de manière désordonnée, limitant et complexifiant leur utilisation. La DNS et l'ANS doivent mettre en musique cette stratégie numérique, harmoniser les pratiques et les outils (interopérabilité), sécuriser les services et coordonner les acteurs – établissements, professionnels, patients, éditeurs de logiciels et SI. Tout l'écosystème doit bénéficier de cette gouvernance centralisée.

E-carte Vitale et e-CPS dès cette année

Parmi les dispositifs de sécurité et d'interopérabilité, l'identifiant national de santé (INS) sera rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2021 pour référencer les données de santé. Neuf établissements et huit industriels ont démarré un groupe pilote. Côté applis, l'e-CPS sur smartphone est prévue au premier trimestre 2020, la [carte Vitale](#) dématérialisée (ApCV) est en phase d'expérimentation dans les Alpes-Maritimes et le Rhône puis sera déployée progressivement jusqu'en 2022.

En matière de cybersécurité des hôpitaux, un diagnostic sur les 13 établissements de référence est attendu fin janvier 2020. Un rapport dressera le panorama des failles les plus critiques au premier trimestre. Les audits de cybersurveillance seront lancés dans tous les groupements hospitaliers de territoire (GHT) à partir du premier trimestre 2020.

Alors que 8,4 millions de DMP ont été créés, les travaux vont s'intensifier pour faciliter son alimentation par les établissements, les EHPAD, les biologistes, les radiologues et les généralistes. Actuellement, seuls 11 600 généralistes l'alimentent et près de 25 000 médecins de famille le consultent. 452 établissements dont 21 CHU sont engagés dans cette dynamique d'alimentation du DMP. L'intégration d'une V1 du carnet de vaccination est prévue en juin 2020.

Le ministère précise que plus de 200 systèmes de messageries sont aujourd'hui compatibles MSSanté (179 outils portés par un établissement, 13 par des régions, 22 par des industriels

dont Apycript V2). Au total, 1244 établissements sont compatibles MSSanté (38 %) ; 163 laboratoires et 175 856 professionnels libéraux en sont équipés (soit 57 % des médecins libéraux et 52 % des pharmaciens). Une messagerie sécurisée pour les usagers est programmée pour mi-2020.

Enfin un premier bilan de l'expérimentation de l'e-prescription sera présenté aux syndicats de médecins et de pharmaciens en début d'année afin de décider des modalités de généralisation.

Sophie Martos

Source : Le Quotidien du médecin